

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499, rue Principale, le 4 mai 2010 à 19 h 40.**

Sont présents à cette séance :

Siège no 1 Madame Johanne Gilbert Roy  
Siège no 2 Monsieur Daniel Quirion  
Siège no 3 Monsieur Luc Poulin  
Siège no 4 Monsieur Mario Breton  
Siège no 5 Monsieur Alain Champagne  
Siège no 6 Monsieur Martin Mathieu

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Herman Bolduc.

Madame Edith Quirion, directrice générale/secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Herman Bolduc, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux téléspectateurs à l'écoute.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2010-05-174** Il est proposé par monsieur Mario Breton, appuyé par monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le numéro 37: autres items

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 6, 13 ET 22 AVRIL 2010

**LÉGISLATION**

**4. ADOPTION :**

- 4.1) RÈGLEMENT 93-2009 SUR LA TARIFICATION POUR CERTAINS BIENS, SERVICES ET SUR LES FRAIS EXIGÉS POUR LES FAUSSES ALARMES
- 4.2) RÈGLEMENT 104-2010 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE DES DÉPENSES

**5. AVIS DE MOTION :**

- 5.1) RÈGLEMENT CONCERNANT LA PROTECTION CONTRE LES INCENDIES
- 5.2) RÈGLEMENT RELATIF À LA CRÉATION D'UN SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE
6. COMMISSION DE LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (C.P.T.A.Q.) : AVIS FAVORABLES – ARTICLE 59
7. PROTOCOLE D'ENTENTE : FONDS DE STIMULATION DE L'INFRASTRUCTURE POUR LE PROJET DE RÉFECTION DE LA RUE PRINCIPALE OUEST
8. PROJET DE LOI NUMÉRO 76 : PROJET DE RÈGLEMENT SUR LA DIFFUSION DE L'INFORMATION ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DES ORGANISMES MUNICIPAUX ET SCOLAIRES ET DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

#### AQUEDUC – ÉGOUT - ORDURES

9. PROJET DE RÉFECTION DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS ET DE VOIRIE RUE BELLEGARDE, CHAMPAGNE NORD ET RUE ENNIS
  - 9.1) SOUMISSION
  - 9.2) HONORAIRES DE SURVEILLANCE DES TRAVAUX : FIRME GÉNIVAR
  - 9.3) CONTRÔLE QUALITATIF DES SOLS
10. PROLONGEMENT DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS SOUS LA RUE ENNIS :
  - 10.1) SOUMISSION :
    - 10.1.1) DYNAMITAGE
    - 10.1.2) TUYAUX, ÉQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES AQUEDUC ET ÉGOUT SANITAIRE
    - 10.1.3) TUYAUX, ÉQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES ÉGOUT PLUVIAL
  - 10.2) PELLE MÉCANIQUE
  - 10.3) IMPUTATION DES DÉPENSES SALARIALES
11. PROJET RUE PRINCIPALE OUEST : PROTOCOLE D'ENTENTE – CHEMIN DE DÉTOUR

#### URBANISME – DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

12. ÉLARGISSEMENT - RANG LE PETIT-SHENLEY (INTERSECTION DE LA ROUTE DE SHENLEY OUEST JUSQU' AUX ÉRABLIÈRES)

12.1) PELLE MÉCANIQUE, CAMIONNAGE, AUTRES  
ÉQUIPEMENTS

12.2) DISPOSITION DE TERRE DE REBUT

13. RUISSEAU FOLEY – DÉVIATION : MATELAS BOCERÊVES

13.1) ENTENTE AVEC LE PROPRIÉTAIRE – MATELAS  
BOCERÊVES

13.2) PELLE MÉCANIQUE, CAMIONNAGE, AUTRES  
ÉQUIPEMENTS

14. TRANSPORT ADAPTÉ

#### FINANCES

15. EMPRUNT TEMPORAIRE : RÈGLEMENT 103-2010 :  
PROLONGEMENT DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET  
D'ÉGOUTS SOUS LA RUE ENNIS

16. OFFRE DE SERVICES : FIRME BLANCHETTE VACHON ET  
ASSOCIÉS

17. COMPTES DU MOIS

18. DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU RAPPORT BUDGÉTAIRE À  
LA FIN DE LA PÉRIODE 4

#### TRAVAUX PUBLICS

19. QUATRIÈME RANG NORD : RÉPARATION DES FISSURES

#### MATÉRIEL – ÉQUIPEMENTS-FOURNITURE

20. SOUMISSION : PAVAGE

21. BUREAU MUNICIPAL : AJOUT D'UNE LIGNE  
TÉLÉPHONIQUE – TÉLÉCOPIEUR

22. FAUCHAGE DES LOTS VACANTS ET DES BORDURES DE  
ROUTES

23. ÉPINGLETTES

#### LOISIRS-TOURISME-SÉCURITÉ PUBLIQUE

24. SENTIER VÉLO PÉDESTRE :

24.1) ACHAT : MOBILIER URBAIN

24.2) ÉCLAIRAGE

24.3) PELLE MÉCANIQUE, CAMIONNAGE, AUTRES  
ÉQUIPEMENTS

24.4) SENTIER VÉLO PÉDESTRE : PONT RUE ENNIS –  
QUAI DE ROCHE

25.COMITÉ PATRIMONIAL ET HISTORIQUE DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY : DEMANDE DE TRAVAUX

26.DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE :

26.1) EXPOSITION AGRICOLE DE BEAUCE

26.2) FABRIQUE ST-HONORÉ – DÉPART DES SŒURS DE LA CHARITÉ DE ST-LOUIS

27.SOUMISSION : ENTRETIEN MÉNAGER

28.VISION FEMMES : INSCRIPTION – COCKTAIL FEMMES ENGAGÉES 2010

#### PERSONNEL

29.OFFRE DE SERVICES : TONTE DES PARCS MUNICIPAUX

30.EMPLOYÉ SUPPLÉMENTAIRE : PÉRIODE D'ÉTÉ

31.DIRECTRICE GÉNÉRALE/SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE : FORMATION – LA GESTION ET L'OCTROI DES CONTRATS MUNICIPAUX : LES SUITES DU PL 76

32.INSPECTEUR EN BÂTIMENT : FORMATION – INTRODUCTION AU CODE DU BÂTIMENT ET ÉTUDE DE PLANS

33.EMPLOYÉS MUNICIPAUX – COLS BLANCS :

33.1) HORAIRE - VACANCES 2010

33.2) PAUSE-CAFÉ

#### INFORMATION

34.RAPPORT DU CONSEIL DES MAIRES À LA MRC

35.RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE

36.CORRESPONDANCE

37.AUTRES ITEMS

- RESSOURCE EN LOISIRS INTERMUNICIPAL : FORMATION DU COMITÉ INTERMUNICIPAL
- MISE À JOUR DU SITE INTERNET : FORMATION
- SERVICE D'INTERNET HAUTE VITESSE DE TÉLÉBEC – BUREAU MUNICIPAL
- DEMANDE DE PERMIS D'ALCOOL : EXPOSITION AGRICOLE DE BEAUCE
- EMPLOYÉ : COL BLANC
- 40<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DE LA POLYVALENTE BÉLANGER
- MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2010-04-164

38.PÉRIODE DE QUESTIONS

39.CLÔTURE DE LA SÉANCE

**3. DÉPÔT ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 6, 13 ET 22 AVRIL 2010**

**2010-05-175** **Considérant** que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 avril et des séances extraordinaires du 6, 13 et 22 avril 2010 ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Johanne Gilbert Roy, appuyé par monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les procès-verbaux susmentionnés rédigés par la Directrice générale - Secrétaire-Trésorière.

**4. ADOPTION :**

**4.1) RÈGLEMENT 93-2009 SUR LA TARIFICATION POUR CERTAINS BIENS, SERVICES ET SUR LES FRAIS EXIGÉS POUR LES FAUSSES ALARMES**

**2010-05-176** Il est proposé par monsieur Martin Mathieu, appuyé par madame Johanne Gilbert Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement numéro 93-2009, intitulé Règlement sur la tarification pour certains biens, services et sur les frais exigés pour les fausses alarmes.

**4.2) RÈGLEMENT 104-2010 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE DES DÉPENSES**

**2010-05-177** Il est proposé par monsieur Alain Champagne, appuyé par monsieur Luc Poulin et résolu à la majorité des conseillers présents 4 pour deux contre d'adopter le règlement numéro 104-2010 décrétant les règles de contrôle des dépenses.

Monsieur Herman Bolduc, maire, applique son droit de veto. Ce point sera présenté de nouveau aux membres du conseil lors de la prochaine séance du conseil.

**5. AVIS DE MOTION :**

**5.1) RÈGLEMENT CONCERNANT LA PROTECTION CONTRE LES INCENDIES**

Le conseiller monsieur Luc Poulin donne un avis de motion pour l'adoption du règlement 105-2010 concernant la protection contre les incendies.

**5.2) RÈGLEMENT RELATIF À LA CRÉATION D'UN SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

Le conseiller monsieur Martin Mathieu donne un avis de motion pour l'adoption du règlement 106-2010 relatif à la création d'un service de sécurité incendie.

**6. COMMISSION DE LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (C.P.T.A.Q) : AVIS FAVORABLES – ARTICLE 59**

**2010-05-178** **Considérant** la demande à portée collective (article 59 de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles) déposée par la M.R.C. de Beauce-Sartigan à la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

**Considérant** que cette demande a fait l'objet de négociations auprès des différents représentants concernés, soit l'UPA, les municipalités de la MRC de Beauce-Sartigan et la Commission de protection du territoire agricole du Québec et qu'un consensus a été établi sur le résultat de ladite demande;

**Considérant** que la Commission a déposé son orientation préliminaire #359285 et que pour rendre une décision, elle doit obtenir notamment l'acceptation des municipalités concernées;

**En conséquence**, il est proposé par madame Johanne Gilbert Roy, appuyé par monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter l'orientation préliminaire #359285 telle que déposée par la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

**7. PROTOCOLE D'ENTENTE : FONDS DE STIMULATION DE L'INFRASTRUCTURE POUR LE PROJET DE RÉFECTION DE LA RUE PRINCIPALE OUEST**

**2010-05-179** **Considérant** qu'un protocole d'entente a déjà été signé entre le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la municipalité relativement à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.1 du Fonds de stimulation de l'Infrastructure pour le projet de remplacement des conduites sous la rue Principale, route 269;

**Considérant** que ledit ministère a rédigé l'addenda no 1 ayant pour objet d'apporter les ajustements requis relativement aux modalités de versement de l'aide financière;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Martin Mathieu, appuyé par monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité de conseillers présents d'accepter l'addenda no 1 mentionné en préambule tel que rédigé par le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et d'autoriser monsieur Herman Bolduc, maire à signer tous les documents nécessaires.

**8. PROJET DE LOI NUMÉRO 76 : PROJET DE RÈGLEMENT SUR LA DIFFUSION DE L'INFORMATION ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DES ORGANISMES MUNICIPAUX ET SCOLAIRES ET DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ**

**2010-05-180** **Considérant** le projet de Loi 76 modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le processus d'attribution des contrats des organismes municipaux et le projet de règlement sur la

diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels des organismes municipaux et scolaires et des établissements de santé ou de services sociaux;

**Considérant** que la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley et la plupart des municipalités possèdent déjà des journaux municipaux et sites internet dans lesquels sont rendus accessibles les procès-verbaux des conseils municipaux à l'intérieur desquels sont rapportés les décisions, le budget et autres informations pertinentes;

**Considérant** que les mesures législatives proposées visent, entre autres, à solutionner les problématiques concernant les soupçons de malversation de contrats octroyés dans le domaine de la construction;

**Considérant** que les mesures proposées n'empêcheront pas la collusion et que dans cette mesure, l'objectif visé par le gouvernement ne sera pas atteint;

**Considérant** que l'application des mesures proposées aura un impact significatif au niveau financier et en ressources humaines pour les petites municipalités;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Luc Poulin, appuyé par monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents de signifier au gouvernement du Québec que la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley n'est pas favorable aux modifications législatives proposées, et ce, pour les motifs invoqués dans le préambule de la présente résolution.

## **9. PROJET DE RÉFECTION DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS ET DE VOIRIE RUE BELLEGARDE, CHAMPAGNE NORD ET RUE ENNIS**

### **9.1) SOUMISSION**

**2010-05-181**

**Considérant** que la municipalité a procédé à un appel d'offres public pour la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts et de voirie des rues Bellegarde, Champagne Nord (tronçon entre l'intersection de la rue Principale et l'adresse 424) et Ennis ;

**Considérant** que la municipalité a reçu 4 soumissions;

**Considérant** que la firme Génivar a procédé à l'analyse des soumissions et elles sont toutes conformes ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Martin Mathieu, appuyé par madame Johanne Gilbert Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir la plus basse soumission soit celle de la compagnie Giroux et Lessard Ltée au montant d'un million huit cent cinquante et un mille huit cent quatre-vingts dollars et trente-trois sous (1 851 880.33 \$), taxes incluses, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt 103-2010 par le Ministère des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du territoire.

### **9.2) HONORAIRES DE SURVEILLANCE DES TRAVAUX : FIRME GÉNIVAR**

**2010-05-182** **Considérant** que la firme Génivar propose une offre de services pour la surveillance de travaux de réfection des réseaux d'aqueduc, d'égouts dans les rues Bellegarde et Champagne Nord et de voirie dans la rue Ennis ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Mario Breton, appuyé par monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de la firme Génivar pour la surveillance des travaux susmentionnés pour la somme de soixante-dix mille sept cent quatre-vingt-six dollars (70 786 \$). Il est toutefois à noter que le montant sera ajusté au coût réel final des travaux. Ce montant inclut les plans « tels que construits » remis à la fin des travaux.

### **9.3) CONTRÔLE QUALITATIF DES SOLS**

**2010-05-183** **Considérant** que la firme d'ingénieur Génivar recommande au conseil municipal de retenir les services d'une firme spécialisée pour le contrôle qualitatif des sols des rues Bellegarde, Ennis et le tronçon de la rue Champagne Nord situé à l'intersection de la rue Principale et de l'adresse 424, rue Champagne Nord ;

**Considérant** qu'une recherche de prix fut effectuée auprès de trois compagnies ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Luc Poulin, appuyé par monsieur Martin Mathieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services du plus bas soumissionnaire soit la firme LVM-Technisol inc. pour la somme de treize mille quatre cent quarante et un dollars et soixante et dix sous (13 441.70), plus les taxes applicables.

## **10. PROLONGEMENT DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS SOUS LA RUE ENNIS :**

### **10.1) SOUSSION**

#### **10.1.1) DYNAMITAGE**

**2010-05-184** **Considérant** qu'en vertu des résolutions 2010-02-69 et 2010-03-110, des appels d'offres sur invitation furent adressés à quatre entrepreneurs pour les travaux de dynamitage dans le cadre du prolongement des services d'aqueduc et d'égouts sous la rue Ennis;

**Considérant** que la municipalité a reçu quatre soumissions;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Mario Breton, appuyé par madame Johanne Gilbert Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir la plus basse soumission soit celle de la compagnie Giroux et Lessard Ltée au montant de quarante-huit mille neuf cent six dollars et quarante-huit sous (48 906.48), taxes incluses, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt 103-2010 par le Ministère des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du territoire.



### **10.1.2) TUYAUX, ÉQUIPEMENT ET ACCESSOIRES AQUEDUC ET ÉGOUT SANITAIRE**

**2010-05-185** **Considérant** qu'en vertu de la résolution 2010-02-68, des appels d'offres sur invitation furent adressés à deux entrepreneurs pour la fourniture de tuyaux, d'équipements et d'accessoires en vue du prolongement des services d'aqueduc et d'égout sanitaire sous la rue Ennis ;

**Considérant** que la municipalité a reçu deux soumissions;

**Considérant** que la soumission de la compagnie Wolseley n'est pas conforme;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Martin Mathieu, appuyé par madame Johanne Gilbert Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir la soumission de la compagnie Réal Huot pour la somme de cinquante-sept mille cent quatre-vingt-deux dollars et quatre-vingt-dix-huit sous (57 182.98), taxes incluses, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt 103-2010 par le Ministère des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du territoire.

### **10.1.3) TUYAUX, ÉQUIPEMENT ET ACCESSOIRES ÉGOUT PLUVIAL**

**2010-05-186** **Considérant** qu'en vertu de la résolution 2010-02-67, des appels d'offres sur invitation furent adressés à deux compagnies pour la fourniture de tuyaux de béton en vue du prolongement du réseau d'égout pluvial sous la rue Ennis;

**Considérant** que la municipalité a reçu une soumission;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Luc Poulin, appuyé par monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir la soumission des Industries de Ciment La Guadeloupe au montant de cinquante-six mille quatre cent trente-six dollars et vingt-cinq sous (56 436.25 \$), taxes incluses, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt 103-2010 par le Ministère des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du territoire.

### **10.2) PELLE MÉCANIQUE, CAMIONNAGE, AUTRES ÉQUIPEMENTS**

**2010-05-187** **Il** est proposé par monsieur Martin Mathieu, appuyé par monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser monsieur Marc Faucher, chef d'équipe, à retenir les services de pelles mécaniques, camionnage et tout autre équipement nécessaire pour le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts sous la rue Ennis. Dans la mesure du possible, monsieur Faucher devra diviser les travaux à part égale entre les entrepreneurs. Il est aussi autorisé à acheter les matériaux granulaires nécessaires ou autres accessoires.

### **10.3) IMPUTATION DES DÉPENSES SALARIALES**

**2010-05-188** **Considérant** que la rémunération des employés réguliers ne peut être incluse dans les dépenses du projet de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts sous la rue Ennis ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Daniel Quirion, appuyé par madame Johanne Gilbert Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'imputer les dépenses salariales des employés réguliers lors des travaux de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts sous la rue Ennis à l'administration générale – activité *voirie municipale* 02-320-00-181.

### **11. PROJET RUE PRINCIPALE OUEST : PROTOCOLE D'ENTENTE – CHEMIN DE DÉTOUR**

Une rencontre aura lieu, à ce sujet, avec le Ministère des Transports, le mercredi 12 mai. Ce point est remis à une prochaine séance.

### **12. ÉLARGISSEMENT – RANG LE PETIT-SHENLEY (INTERSECTION DE LA ROUTE DE SHENLEY OUEST JUSQU'AUX ÉRABLIÈRES)**

#### **12.1) PELLE MÉCANIQUE, CAMIONNAGE, AUTRES ÉQUIPEMENTS**

**2010-05-189** Il est proposé par monsieur Alain Champagne, appuyé par monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser monsieur Marc Faucher, chef d'équipe à retenir les services d'une pelle mécanique, du camionnage et tout autre équipement nécessaire pour l'élargissement du rang Le Petit-Shenley (intersection de la route de Shenley Ouest jusqu'aux érablières). Dans la mesure du possible, monsieur Faucher devra diviser les travaux à part égale entre les entrepreneurs. Il est aussi autorisé à acheter les matériaux granulaires nécessaires ou autres accessoires.

#### **12.2) DISPOSITION DE TERRE DE REBUT**

**2010-05-190** Il est proposé par monsieur Mario Breton, appuyé par monsieur madame Johanne Gilbert Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents de remettre à titre gratuit la moitié de la terre de rebut provenant de l'élargissement du rang le Petit-Shenley à monsieur Roger Champagne, le vendeur, et la balance pour la réalisation du sentier vélo pédestre.

### **13. RUISSEAU FOLEY – DÉVIATION : MATELAS BOCERÈVES**

#### **13.1) ENTENTE AVEC LE PROPRIÉTAIRE – MATELAS BOCERÈVES**

Ce point est remis à une prochaine séance.

### **13.2) PELLE MÉCANIQUE, CAMIONNAGE, AUTRES ÉQUIPEMENTS**

**2010-05-191** Il est proposé par monsieur Luc Poulin, appuyé par monsieur Alain Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser monsieur Marc Faucher, chef d'équipe, à retenir les services d'une pelle mécanique, camionnage et tout autre équipement nécessaire pour le nettoyage et la déviation du ruisseau Foley (section entre la propriété dont le numéro de matricule est le 7990 73 6891 – lot # 15-A-P Rang 8 Sud) et les Matelas Bocerêves Inc.. Dans la mesure du possible, monsieur Faucher devra diviser les travaux à part égale entre les entrepreneurs. Il est aussi autorisé à acheter les matériaux granulaires nécessaires ou autres accessoires.

### **14. TRANSPORT ADAPTÉ**

**2010-05-192** Il est proposé par monsieur Alain Champagne, appuyé par madame Johanne Gilbert Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**DE** renouveler l'adhésion au service de transport adapté pour l'année 2010 ;

**DE** payer la contribution fixée à 2 606.74 \$ ;

**D'**accepter la tarification payée par l'usager telle que décrite dans le dépliant faisant partie intégrante de la présente résolution ;

**DE** reconnaître Ville Saint-Georges comme ville mandataire.

### **15. EMPRUNT TEMPORAIRE : RÈGLEMENT 103-2010 : PROLONGEMENT DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS SOUS LA RUE ENNIS**

Dans l'attente de l'approbation du règlement d'emprunt 103-2010 par le Ministère des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du Territoire, ce point est remis à une prochaine séance.

### **16. OFFRE DE SERVICES : FIRME BLANCHETTE VACHON ET ASSOCIÉS**

**2010-05-193** **Considérant** que la firme Blanchette Vachon et Associés, comptables agréés, présente une offre de services pour la vérification des livres de la municipalité pour l'année 2010;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Luc Poulin, appuyé par monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité de retenir les services de la firme Blanchette Vachon et Associés, comptables agréés, pour la vérification des livres de la municipalité pour l'année 2010 au montant de sept mille deux cent quinze (7 215) dollars, taxes en sus.

### **17. COMPTES DU MOIS**

**2010-05-194** Les comptes du mois d'avril sont présentés aux élus de manière à leur permettre de distinguer les comptes payables du mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés.

Il est proposé par monsieur Martin Mathieu, appuyé par madame Johanne Gilbert Roy et résolu à l'unanimité que les comptes payés et à payer pour le mois d'avril 2010 au montant de 154 362.57 \$, soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent sur la liste déposée dans les archives de la municipalité et remise aux membres du conseil. Les comptes payés représentent 41 227.92 \$, les comptes à payer représentent 94 448.86\$ tandis que les salaires nets plus les allocations de dépenses s'élèvent à 18 685.79 \$.

## **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS**

### **Code municipal**

### **Article 961**

Je, soussignée, Edith Quirion, directrice générale - secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles prévus au budget 2010 permettant de procéder au paiement des comptes mentionnés à la résolution 2010-05-194.

---

Edith Quirion, D. G.- Sec.-Trés.

## **18. DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU RAPPORT BUDGÉTAIRE À LA FIN DE LA PÉRIODE 4**

La Directrice Générale/Secrétaire-Trésorière dépose et présente le rapport budgétaire de la municipalité à la fin du mois d'avril 2010.

## **19 QUATRIÈME RANG NORD : RÉPARATION DES FISSURES**

Après discussions, les membres du conseil ne donnent pas suite à l'offre de la compagnie Ligne stationnement JAG.

## **20. SOUMISSION : PAVAGE**

**2010-05-195**

**Considérant** qu'en vertu de la résolution 2010-04-150, des appels d'offres sur invitation pour des travaux de rapiéçage et de pavage sur notre réseau routier furent adressés à trois entrepreneurs;

**Considérant** que les trois invités ont répondu à l'invitation;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Champagne, appuyé par monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir la plus basse soumission soit celle de Pavage Jean-Luc Roy Inc. pour les sommes suivantes 165.50 \$ la tonne métrique, plus taxes à la paveuse et 282.25 la tonne métrique, plus taxes au râteau.

## **21. BUREAU MUNICIPAL : AJOUT D'UNE LIGNE TÉLÉPHONIQUE - TÉLÉCOPIEUR**

**2010-05-196**

**Considérant** que le bureau municipal est desservi par une seule ligne téléphonique;

**Considérant** que l'ajout d'une ligne est requis pour le télécopieur;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Luc Poulin, appuyé par monsieur Martin Mathieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'ajout d'une ligne téléphonique pour le télécopieur aux coûts suivants :

- coût mensuel : 62.92 \$
- installation :
  - Frais du technicien : 110.25 \$
  - Frais d'activation : 8 \$.

## **22.FAUCHAGE DES LOTS VACANTS ET DES BORDURES DE ROUTES**

**2010-05-197** **Considérant** que Monsieur Gabriel Bolduc offre ses services pour le fauchage des lots vacants et accotements ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Mario Breton, appuyé par madame Johanne Gilbert Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de monsieur Gabriel Bolduc au tarif horaire de quarante-sept dollars (47 \$) incluant la fourniture des équipements, le diésel et le temps homme pour le fauchage des lots vacants et des accotements.

## **23.ÉPINGLETTES**

Après discussions, les membres du conseil demandent à madame Edith Quirion, directrice générale/sec.-très., de faire une recherche de prix auprès de différentes compagnies pour la conception de 1000 épinglettes avec le logo de la municipalité.

## **24.SENTIER VÉLO PÉDESTRE :**

### **24.1) ACHAT : MOBILIER URBAIN**

**2010-05-198** **Considérant** que le comité du sentier vélo pédestre soumet aux membres du conseil une liste de mobilier urbain à acquérir ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Johanne Gilbert Roy, appuyé par monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquérir le mobilier urbain proposé par le comité du sentier vélo pédestre pour la somme de vingt-deux mille sept cent quatre-vingt-douze dollars et quatre-vingt-cinq sous (22 792.85), taxes incluses, auprès de la compagnie Équipements récréatifs Jambette Inc. La liste du mobilier urbain fourni par le comité du sentier vélo pédestre fait partie intégrante de la présente résolution.

### **24.2) ÉCLAIRAGE**

**2010-05-199** **Considérant** que le comité du sentier vélo pédestre soumet aux membres du conseil le modèle de luminaire à acquérir pour illuminer la section du sentier vélo pédestre contiguë au ruisseau Foley (côté

ouest) ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Martin Mathieu, appuyé par madame Johanne Gilbert Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquérir les luminaires proposés par le comité de sentier vélo pédestre pour la somme approximative de vingt mille (20 000) dollars auprès de la compagnie Lumec ; De retenir les services de la compagnie Les Installations D.J., à titre de maître électricien du projet. D'autoriser toutes les dépenses nécessaires pour la pose de luminaires sur la section du sentier vélo pédestre contiguë au ruisseau Foley (côté ouest).

#### **24.3) PELLE MÉCANIQUE, CAMIONNAGE, AUTRES ÉQUIPEMENTS**

**2010-05-200** Il est proposé par monsieur Luc Poulin, appuyé par monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser monsieur Marc Faucher, chef d'équipe, à retenir les services de pelles mécaniques, camionnage et tout autre équipement nécessaire pour la construction du sentier vélo pédestre. Dans la mesure du possible, monsieur Faucher devra diviser les heures de travail à part égale entre les entrepreneurs. Il est aussi autorisé à acheter les matériaux granulaires nécessaires ou autres accessoires.

#### **24.4) SENTIER VÉLO PÉDESTRE : PONT RUE ENNIS – QUAI DE ROCHE**

**2010-05-201** **Considérant** qu'il est nécessaire d'installer des garde-fous au-dessus du ponceau de la rue Ennis afin d'assurer la sécurité des automobilistes et des cyclistes;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Martin Mathieu, appuyé par monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat de garde-fous (poteaux au 12.5 pieds) auprès de la compagnie Sécurigarde Inc. pour la somme de deux mille six cent vingt-neuf dollars et dix sous (2 629.10), taxes en sus. D'autoriser, monsieur Marc Faucher, chef d'équipe, à retenir les services d'une pelle mécanique ou autre équipement nécessaire à la pose desdits garde-fous.

#### **25. COMITÉ PATRIMONIAL ET HISTORIQUE DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY : DEMANDE DE TRAVAUX**

**2010-05-202** **Considérant** que le comité patrimonial et historique de Saint-Honoré-de-Shenley, organisme sans but lucratif, désire acquérir le premier magasin général de la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley, plus communément appelé la maison rouge;

**Considérant** que pour ce faire, ledit comité a présenté une demande d'aide financière dans le cadre du programme du pacte rural - volet régional ;

**Considérant** que ledit comité a reçu une réponse positive à leur demande d'aide financière conditionnellement à l'implication financière de la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Luc Poulin, appuyé par monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser à l'organisme sans but lucratif, le comité patrimonial et historique de Saint-Honoré-de-Shenley, la somme de cinq cent quarante-cinq dollars (545) en vue de l'acquisition du premier magasin général de notre municipalité, plus communément appelé la maison rouge.

## **26. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

### **26.1) EXPOSITION AGRICOLE DE BEAUCE**

**2010-05-203** **Considérant** que l'Exposition Agricole de Beauce, organisme à but non lucratif, présente annuellement une demande d'aide financière;

**Considérant** que ledit organisme demande pour l'année 2010 un montant de 3 500 \$ pour l'amélioration de divers équipements et l'ajout d'activité tel que des manèges;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Martin Mathieu, appuyé par monsieur Alain Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D'accorder** une participation financière de l'ordre de trois mille cinq cents dollars (3 500 \$) à l'Exposition Agricole de Beauce pour l'édition 2010.

### **26.2) FABRIQUE ST-HONORÉ – DÉPART DES SŒURS DE LA CHARITÉ DE ST-LOUIS**

**2010-05-204** **Considérant** que les religieuses de la congrégation des Sœurs de la Charité de St-Louis quittent notre municipalité après 99 ans de présence au sein de notre communauté;

**Considérant** que la Fabrique St-Honoré désire organiser une fête avec les paroissiens de la communauté chrétienne en guise de reconnaissance pour l'implication des religieuses dans l'enseignement et la pastorale tout au long de ses années;

**Considérant** qu'une messe sera célébrée en leur honneur, le dimanche 30 mai 2010 à 9 h, et sera suivie d'un hommage et d'un buffet froid, auxquels sont invités tous les paroissiens et paroissiennes de Saint-Honoré-de-Shenley;

**Considérant** que la Fabrique de Saint-Honoré demande au conseil municipal, la possibilité, d'assumer une partie des frais reliés au buffet;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Luc Poulin, appuyé par madame Johanne Gilbert Roy et résolu à la majorité des conseillers présents de verser la somme de cinq cents dollars (500) à la Fabrique St-Honoré pour acquitter une partie des frais reliés au buffet froid servi lors de l'activité de reconnaissance des religieuses de la congrégation des Sœurs de la Charité de Saint-Louis.

## **27.SOUSSION : ENTRETIEN MÉNAGER**

**2010-05-205** **Considérant** que la municipalité a lancé un appel d'offres pour l'entretien ménager de l'Hôtel de Ville et de la Caserne incendie;

**Considérant** que la municipalité a reçu deux soumissions;

**Considérant** que les deux soumissions sont conformes;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Luc Poulin, appuyé par monsieur Martin Mathieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services du plus bas soumissionnaire soit Entretien J.L. Thibodeau enr. au taux horaire de dix-huit dollars (18). Madame Edith Quirion, directrice générale/secrétaire-trésorière est autorisée à signer la convention avec l'entrepreneur.

## **28.VISION FEMMES : INSCRIPTION – COCKTAIL FEMMES ENGAGÉES 2010**

**2010-05-206** **Considérant** comme chaque année, l'organisme Vision Femmes, organise un cocktail ayant pour thème Femmes Engagées;

**Considérant** que les conseils municipaux sont invités à prendre part à l'événement;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Champagne, appuyé par monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inscription de madame Johanne Gilbert Roy au coût de trente-cinq dollars (35) au Cocktail Femmes Engagées 2010.

## **29.OFFRE DE SERVICES : TONTE DES PARCS MUNICIPAUX**

**2010-05-207** **Considérant** que Madame Syndia Champagne offre ses services pour la tonte de la pelouse au parc municipal (coin des rues Collège et Principale) et au parc Frédéric Cloutier;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Martin Mathieu, appuyé par madame Johanne Gilbert Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de Madame Syndia Champagne pour la tonte de la pelouse du parc municipal au coin des rues Collège et Principale ainsi que du parc Frédéric Cloutier au taux horaire de neuf dollars et cinquante sous (9.50).

## **30.EMPLOYÉ SUPPLÉMENTAIRE : PÉRIODE D'ÉTÉ**

**2010-05-208** **Considérant** que des effectifs supplémentaires sont à prévoir afin d'acquitter l'ensemble des travaux à effectuer au cours de l'été 2010;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Champagne, appuyé par monsieur Martin Mathieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de Messieurs Marc-André Drouin, Gérard Coulombe, Sébastien Roy et Patrick Thibault.



**31.DIRECTRICE GÉNÉRALE/SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE :  
FORMATION – LA GESTION ET L'OCTROI DES  
CONTRATS MUNICIPAUX : LES SUITES DU PL 76**

**2010-05-209**

**Considérant** que la Directrice Générale/Secrétaire-Trésorière désire suivre la formation ayant pour titre « La Gestion et l'octroi des contrats municipaux : Les suites du PL 76 » offerte par l'Association des directeurs municipaux du Québec ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Mario Breton, appuyé par monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inscription de Madame Edith Quirion, Directrice Générale/Secrétaire-Trésorière à la formation citée en préambule pour la somme de trois cent quinze dollars (315), taxes en sus.

**32.INSPECTEUR EN BÂTIMENT : FORMATION –  
INTRODUCTION AU CODE DU BÂTIMENT ET ÉTUDE  
DE PLANS**

La formation est annulée. Il n'y a donc pas de discussions..

**33.EMPLOYÉS MUNICIPAUX – COLS BLANCS**

**33.1) HORAIRE – VACANCES 2010**

**2010-05-210**

**Il** est proposé par monsieur Luc Poulin, appuyé par monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les semaines de vacances des employés selon l'horaire suivant :

	<b>Semaine débutant le</b>
<b>Madame Edith Quirion</b>	11 juillet 2010
	18 juillet 2010
	25 juillet 2010
<b>Madame Francine Talbot</b>	16 mai 2010
	1er août 2010
	8 août 2010
	4e semaine au cours de l'automne

**33.2) PAUSE-CAFÉ**

**2010-05-211**

**Considérant** qu'en vertu des normes du travail une pause-café n'est pas obligatoire;

**Considérant** qu'il est à la discrétion de l'employeur d'accorder une pause-café à ses employés;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Champagne, appuyé par madame Johanne Gilbert Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder aux employés cols blancs une pause-café équivalant à quinze (15) minutes payées, à être prise vers le milieu de chaque demi-journée de travail, sur les lieux de travail. Les employés peuvent quitter leurs postes de travail. Les pauses-café ne sont pas cumulables.

### **34. RAPPORT DU CONSEIL DES MAIRES À LA MRC**

Monsieur Herman Bolduc, maire, résume les principaux points discutés à la table des maires lors de la dernière réunion de la MRC.

### **35. RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE**

Monsieur Mario Breton, délégué, résume les principaux points discutés à la séance régulière de la Régie Intermunicipale.

### **36. CORRESPONDANCE**

La Directrice Générale - Secrétaire-Trésorière, Madame Edith Quirion, fait lecture et dépose des bordereaux de correspondance du mois d'avril 2010. Certaines correspondances sont lues à la demande du conseil.

### **37. AUTRES ITEMS**

- **RESSOURCE EN LOISIRS INTERMUNICIPALE :  
FORMATION DU COMITÉ INTERMUNICIPAL**

**2010-05-212**

**Considérant** que dans le cadre du programme du pacte rural – volet régional, la MRC de Beauce-Sartigan accorde aux municipalités de Saint-Benoît-Labre et de Saint-Honoré-de-Shenley, une aide financière, d'un montant de vingt mille dollars pour l'embauche d'une ressource en loisirs et culture intermunicipale;

**Considérant** qu'en vertu du protocole d'entente intervenu entre les deux municipalités, un comité bipartite doit être formé;

**Considérant** que ledit comité doit être composé de cinq (5) membres à savoir :

- Deux (2) désignés par les municipalités parties à l'entente;
- un représentant désigné par le comité des loisirs de St-Honoré-de-Shenley;
- un représentant désigné par le comité des loisirs de St-Benoît-Labre;
- un représentant de groupes sportifs ou communautaires d'une ou l'autre des municipalités qui sera remplacé en alternance annuellement;

**Considérant** qu'un tirage au sort a eu lieu dans les bureaux de la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley afin de déterminer la provenance du représentant des groupes sportifs ou communautaires ;

**Considérant** que ledit représentant proviendra de la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Mario Breton, appuyé par madame Johanne Gilbert Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer monsieur Daniel Quirion, à titre de membre du Comité intermunicipal de loisirs et culture. Le mandat de m. Quirion est d'une durée de trois ans à compter de la date de la

présente nomination. En ce qui a trait au représentant de groupes sportifs ou communautaires, les membres du conseil demandent aux Chevaliers de Colomb de nommer un représentant dans leur comité.

- **MISE À JOUR DU SITE INTERNET : FORMATION**

**2010-05-213** Il est proposé par monsieur Martin Mathieu, appuyé par monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de défrayer à madame Anne-Marie Hudon, contractuelle et responsable des mises à jour du site Internet de la municipalité, les frais de formation au montant de quatre-vingt-quinze (95) dollars, l'heure, taxes en sus. Selon le formateur de la compagnie ICLIC, deux heures de formation seront suffisantes.

- **SERVICE D'INTERNET HAUTE VITESSE DE TÉLÉBEC – BUREAU MUNICIPAL**

**2010-05-214** **Considérant** que le forfait pour Internet haute vitesse est échu;

**En conséquence**, il est proposé, monsieur Luc Poulin, appuyé par monsieur Martin Mathieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir le forfait d'Internet haute vitesse à 49.95 \$ par mois pour un contrat d'une durée d'un an.

- **DEMANDE DE PERMIS D'ALCOOL : EXPOSITION AGRICOLE DE BEAUCE**

**2010-05-215** Il est proposé par monsieur Martin Mathieu, appuyé par monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité d'autoriser l'Exposition Agricole de Beauce à vendre des boissons alcoolisées sur le terrain et à l'intérieur du pavillon le 5 juin 2010 pour l'activité-bénéfice et sur le terrain et à l'intérieur de l'aréna de Saint-Honoré-de-Shenley pour la durée de l'exposition, soit du 11 au 15 août 2010.

- **EMPLOYÉ : COL BLANC**

**2010-05-216** **Considérant** que madame Francine Talbot, directrice générale adjointe/sec.-trés. adjointe, est en congé maladie pour une période indéterminée;

**Considérant** qu'il est nécessaire de retenir les services d'une ressource supplémentaire pour remplacer madame Talbot pendant son congé;

**En conséquence**, il est proposé par madame Johanne Gilbert Roy, appuyé par monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de madame Patricya Paquet, technicienne en administration, aux conditions suivantes :

- Taux horaire : vingt-deux dollars (22);
- Un minimum d'une journée de travail de sept (7) heures par semaine;
- Lors du retour au travail de madame Francine Talbot, les heures de travail de madame Paquet seront réévaluées.

- **40<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DE LA POLYVALENTE BÉLANGER**

**2010-05-217** **Considérant** qu'à l'occasion du 40<sup>e</sup> anniversaire de la polyvalente Bélanger, un « 5 à 7 » est organisé pour souligner l'événement;

**Considérant** que madame Johanne Gilbert Roy désire y participer;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Champagne, appuyé par monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inscription, à cet événement, de madame Johanne Gilbert Roy, conseillère au siège numéro 1 et d'une personne accompagnatrice; D'acquitter les frais d'inscription d'un montant de vingt-cinq dollars (25) par personne, ainsi que tous les frais afférents.

- **MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2010-04-164**

**2010-05-218** **Il** est proposé par monsieur Alain Champagne, appuyé par madame Johanne Gilbert Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents de modifier la dernière phrase de la **conséquence** dans la résolution 2010-04-164 par la phrase suivante « *Monsieur Buteau travaillera en collaboration avec monsieur Marc Faucher.* » au lieu de « *Monsieur Buteau sera sous la supervision de monsieur Marc Faucher.* ».

### **38.PÉRIODE DE QUESTIONS**

En l'absence de contribuables, aucune question n'est posée aux membres du conseil.

### **39.CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**2010-05-219** **Il** est proposé par monsieur Mario Breton, appuyé par monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mettre fin à la présente séance. Il est 21 h 35.

---

HERMAN BOLDUC, MAIRE

---

EDITH QUIRION, D. G. - SEC.-TRÉS.

Je, Herman Bolduc, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.